

*Arrêté ministériel du 14 janvier 1909*

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL,

En exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 9 août 1904 sur l'éclairage des travaux souterrains des mines de houille;

Vu l'arrêté royal du 28 avril 1884 et notamment l'article 24, divisant les mines à grisou en trois catégories;

Revu ses arrêtés des 19 août 1904, 7 avril 1905, 9 novembre 1906 et 26 octobre 1908;

Vu les résultats des essais effectués au Siège d'expériences de l'Administration des Mines, à Frameries ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont admises pour l'éclairage des travaux souterrains de toutes les mines à grisou les lampes du type présenté à l'agrément par la firme Achille André-Billon de Framerie.

ART. 2. — Ces lampes seront conformes aux indications contenues dans l'instruction annexée au présent arrêté.

ART. 3. — Dans les mines à grisou de la première catégorie, l'emploi de la cuirasse n'est pas obligatoire.

ART. 4. — Le fer mis en œuvre pour la confection des tissus métalliques devra posséder un haut degré d'infusibilité.

L'usage des tissus en cuivre au lieu de tissus en fer est permis pour les lampes affectées exclusivement au service de la boussole.

ART. 5. — Les verres devront être réguliers tant sous le rapport de leur épaisseur que des bases d'appui ; celles-ci seront bien planes et perpendiculaires à l'axe du verre.

L'épaisseur ne pourra varier de plus d'un millimètre dans les diverses parties d'un même verre.

Bruxelles, le 14 janvier 1909.

ARM. HUBERT.

*Annexe à l'arrêté ministériel du 14 janvier 1909.*

**Description de la lampe Achille André-Billon  
de Frameries**

La lampe André-Billon est une lampe à benzine à alimentation inférieure, munie d'un rallumeur à phosphore.

Elle est représentée, en mi-grandeur, au dessin ci annexé.

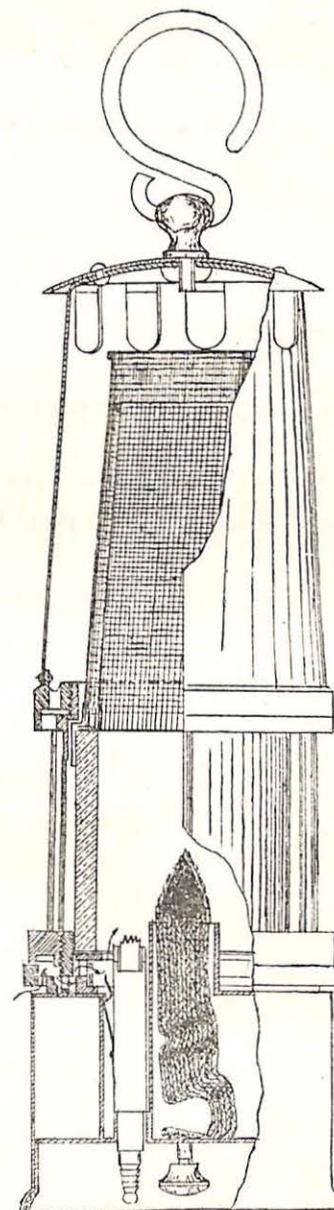
ADMISSION D'AIR. — L'air pénètre par une rainure circulaire comprise entre le pot et la bague supérieure d'un anneau-chicane mobile, intercalé entre le pot et l'anneau de base de l'armature. Il traverse 8 fenêtres horizontales ménagées dans l'anneau-chicane, descend entre la bague inférieure de cet anneau et la nervure verticale du pot et traverse ensuite cette nervure par 8 ouvertures rectangulaires, ménagées à sa base. Il s'élève entre cette nervure et la bague inférieure de la couronne d'entrée d'air et pénètre enfin à l'intérieur de la lampe par les 8 fenêtres de cette couronne, lesquelles sont masquées par une double toile.

Le verre, le double tamis et la cuirasse de cette lampe ne présentent aucune particularité nouvelle, relativement aux types déjà autorisés.

Les formes et dimensions essentielles de la lampe André sont données ci-dessous :

A. Verre : manchon cylindrique.

Diamètre extérieur . . . . .	60 millimètres.
Épaisseur . . . . .	5 —
Hauteur . . . . .	60 —



*B. Tamis intérieur :*

Diamètre intérieur au sommet . 34 millimètres.  
 Id. à la base . . . 42 —  
 Hauteur . . . . . 91 —

Tissu de 144 mailles par centimètre carré, en fil de fer de 1/3 de millimètre de diamètre.

*C. Tamis extérieur :*

Diamètre intérieur au sommet. 42 millimètres.  
 Id. à la base . . . 49 —  
 Hauteur. . . . . 100 —

Même tissu que pour le tamis intérieur.

*E. Cuirrasse :*

Mêmes formes et dimensions que pour la cuirrasse de la lampe Mueseler.

*E. Rallumeur :*

Même rallumeur à phosphore que pour la lampe Wolf.

*F. Réservoir :*

Le réservoir de cette lampe ne présente aucune particularité nouvelle.

*G. Entrée d'air inférieure :*

1) Anneau chicane

Rainure circulaire comprise entre le pot et la bague supérieure de l'anneau chicane . . . . . { Diamètre intérieur : 74 millimètres  
 Hauteur : 2.5 millimètres

Fenêtres horizontales de l'anneau chicane . . . . . { Nombre : 8.  
 Largeur ; 2,5 millimètres.  
 Longueur : 19 —

Bague inférieure de l'anneau chicane { Partie supérieure { Diamètre intérieur : 70 millimètres  
 Hauteur : 2 millimètres.  
 Partie inférieure { Diamètre intérieur : 69 millimètres  
 Hauteur : 2 millimètres.

2) Nervure verticale du pot.

Diamètre à l'endroit des ouvertures rectangulaires . . . . . { Extérieur : 68.5 millimètres  
 Intérieur : 63.5 —

Ouvertures rectangulaires de la nervure verticale du pot . . . { Nombre : 8.  
 Largeur : 13 millimètres.  
 Hauteur : 25 —

Hauteur du bord supérieur des ouvertures rectangulaires au dessus du pot . . . . . { 3.5 millimètres.

Diamètre intérieur de la nervure verticale du pot au dessus des ouvertures rectangulaire. . . { 61 millimètres.

3) Anneau d'entrée d'air.

Bague inférieure . . . . . { Diamètre extérieur : 60.5 millimètres.  
 Hauteur : 4.5 millimètres

Fenêtres de l'anneau d'entrée d'air. { Nombre : 8.  
 Largeur : 12.5 millimètres.  
 Hauteur : 3 —

Bague supérieure. . . . . { Diamètre extérieur : 60.5 millimètres  
 Hauteur : 1 millimètre

Ecartement entre les bagues inférieure et supérieure . . . . . { 4 millimètres.

Couronne en tissu constituée d'une double toile en cuivre. . . . . { Nombre de mailles par centimètre carré. } 144  
 Diamètre du fil 1/3 de millimètre.

TOLÉRANCES :

a) Pour le diamètre extérieur du verre : 1 millimètre en plus ou en moins;

b) Pour l'épaisseur des parois du verre : 1 millimètre en moins ou 2 millimètres en plus;

Pour les autres parties de la lampe, mêmes tolérances que pour la lampe Wolf à alimentation inférieure admise par arrêté ministériel du 19 août 1904.